



Commune des Aviron

Extrait N° 19 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

05 JAN. 2015

que la convocation du Conseil a été faite le **10 décembre 2014** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARD Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël - Mme MEZINO Sylvaine - Mme HEBERT Monique - M. VLODY René - M. CASSAGNABERE Patrick - M. RIVIERE Lucien - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mme BARET Liliane - M. FERRERE Frédo - Mme LESQUELIN Nadia - Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia - Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Absent : Mme SILOTIA Natacha

Procurations : M. PAYET Fabrice a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à M. MONDON René - Mme ABELARD Isabelle a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia - M. RIVIERE Olivier a donné mandat à BENARD Alex - M. CANTINA Pierrot a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. FORT Paul

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- M. René VLODY a quitté la salle à l'affaire n° 3 en donnant procuration à Mme Liliane BARET
- M. Alex BENARD a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 13 en donnant procuration à Mme Isabelle CADAS
- M. Olivier RIVIERE est absent à compter de l'affaire n° 13
- M. Lucien RIVIERE a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 14.

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle - B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 - Télécopie : 0262 38 09 65

& &
&

AFFAIRE N° 19/ Acquisition foncière

- Parcelle AL 178
- Portage EPFR

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement de la zone AUs du Tévelave, l'exigence de prévoir les emprises foncières nécessaires à la réalisation des équipements publics a conduit la Commune à entamer des négociations avec certains propriétaires du secteur.

La parcelle AL 178, d'une contenance de 1670 m², appartenant aux héritiers Rivière est attenante à la parcelle référencée AL 291 que la Commune a récemment acquis par portage auprès de Madame Bommalais. Elle jouxte la RD16. Son acquisition confortera l'assiette foncière nécessaire à la réalisation des équipements nécessaires au futur développement du secteur.

Par courrier en date du 17 octobre 2014, les héritiers Rivière ont fait part à la Commune d'un accord de cession au prix des domaines majoré de 10% soit une somme de 101 200 euros.

L'EPFR a été sollicité pour un portage de l'acquisition.

La convention opérationnelle contient les modalités suivantes :

- Durée de portage : 4 ans
- Différé de règlement : 2 ans
- Nombre d'échéances : 3
- Prix d'achat : 101 200,00 €
- Echéance annuelle : 35 380,36 € avec des frais de portage de 1,50%/an

Sur l'ensemble du portage, l'acquisition reviendra à la Commune à 106 141,09 €. A ce coût, il conviendra d'adjoindre les frais de notaire et le coût d'intervention de l'EPFR.

Durant le portage, le bien sera mis à la disposition de la Commune par l'EPFR dans le cadre d'une convention.

Le Conseil Municipal a été invité à :

- Approuver le portage par l'EPFR de l'acquisition de la parcelle AL 178 aux conditions ci-dessus énoncées et corrélativement le transfert de la propriété à la Commune à l'issue du portage ;
- Approuver la convention opérationnelle correspondante avec l'EPFR ;
- Autoriser le Maire ou en son absence le 1^{er} adjoint à signer les documents et actes notariés correspondants.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue (7 abstentions : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne, Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel – M.CANTINA Pierrot et Mme Colette CADERBY par procuration)**, approuve :

- Le portage par l'EPFR de l'acquisition de la parcelle AL 178 aux conditions ci-dessus énoncées et corrélativement le transfert de la propriété à la Commune à l'issue du portage ;
- La convention opérationnelle correspondante avec l'EPFR ;
- Autorise le Maire ou en son absence le 1^{er} adjoint à signer les documents et actes notariés correspondants.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

